



**Arrêté DDSIS/R/N°20 du 28 mars 2025 portant délégation de signature  
au lieutenant Pascal MASCARO, chef du service Prévision**

**La présidente du conseil d'administration du service départemental  
d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1424-33,

**Vu** l'arrêté du président du conseil départemental n° DGS-2025-014 du 13 février 2025 portant désignation de madame Edwige EME en qualité de présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône,

**Vu** l'arrêté DDSIS n° 155 du 12 mars 2025 portant nomination du lieutenant Pascal MASCARO en qualité de chef du service Prévision,

**Vu** l'arrêté DDSIS/R/N°08 du 6 juillet 2023 modifié portant règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône,

**Considérant** l'organisation du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône et la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service public et sa continuité,

**Sur** proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour les missions relevant du groupement Gestion des Risques, délégation de signature est donnée sous ma surveillance et ma responsabilité au lieutenant Pascal MASCARO à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

*Dans le domaine de l'administration générale et de la gestion courante :*

- Toutes correspondances courantes, y compris numériques.

*Dans le domaine des litiges et assurances :*

- Les dépôts de plainte consécutifs aux cas d'atteinte à l'encontre des personnels ou des biens de l'établissement.

**Article 2** : Tout arrêté antérieur portant délégation de signature au lieutenant Pascal MASCARO est abrogé.

**Article 3** : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 4** : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône, et dont une copie sera transmise à l'intéressé.

Fait à Vesoul, le 28 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20250328-DDSIS20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Publication : 01/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**La présidente du conseil d'administration du SDIS**

  
**Edwige EME**

Notifié le :

Signature de l'agent :